

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise, - Mrs, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absents représentés : ROUX Laura (pouvoir à Marie-Christine BERTRAND), BOYOD Alain (pouvoir à Gilles TOURTET), DEGASPERI Pascal (pouvoir à Françoise PINET)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.  
Brice EVRARD est désigné secrétaire de séance.

### DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

#### BUDGET COMMUNE

##### Investissement recettes

- Opération création d'un trottoir rue de la Mal Chaussée :
  - Inscription de la subvention du département 8 599 €
- Opération entrepôt communal (rénovation énergétique) :
  - Inscription de la subvention DETR (Etat) 4 160 €

##### Investissement dépenses

- Opération tennis :
  - Inscription de crédits supplémentaires d'un montant de 4 759 €
- Opération non individualisée :
  - Inscription de crédits supplémentaires d'un montant 8 000 € pour équilibrer le budget.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

##### Investissement recettes

- Opération extension du réseau d'eau vers Aiguebelle :
  - Inscription de la subvention DETR (Etat) 63 872 €
- Opération amélioration des équipements de sectorisation du réseau d'eau potable :
  - Inscription de la subvention de l'Agence de l'Eau 30 050 €
- Opération élimination des eaux claires parasites permanentes :
  - Inscription de la subvention DETR : 2 500 €
  - Inscription de la subvention Agence de l'Eau : 1 360 €

##### Investissement dépenses

- Opération élimination des eaux claires parasites permanentes :
  - Inscription de crédits supplémentaires pour les travaux de la pose de la couverture du regard de la Rabière pour un montant de 6 700 €
- Opération extension du réseau d'eau vers Aiguebelle
  - Inscription de crédits supplémentaires d'un montant de 91 082 € pour équilibrer le budget.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET COMMUNE**

Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant notamment un bilan des activités et un bilan financier. Le montant des subventions voté aux associations reste en partie identique à celui versé en 2022.

Comme chaque année le comité des fêtes sollicite une subvention pour mener à bien les manifestations prévues, notamment la fête votive. Il est décidé de leur allouer une somme de 8 800 €.

Une subvention d'un montant de 700 € est allouée également à la Confrérie St Géraud d'Aspéris pour l'organisation de la fête médiévale.

Accord à l'unanimité des membres présents.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite une subvention pour la journée portes ouvertes qui aura lieu le samedi 8 juillet (feu d'artifice et bal). Il est décidé de leur allouer une somme de 2 000 €.

Accord à la majorité des membres présents (Yannick LOMBARD ne prend pas part au vote).

## **BUDGET ACTIONS JEUNESSE**

Madame le Maire informe le conseil qu'à compter de cette année, en accord avec les communes du Haut Buëch, les subventions attribuées aux associations sportives et scolaires seront centralisées et versées sur le budget actions jeunesse.

Le club de tennis sollicite cette année une subvention plus importante car il y a eu une forte augmentation du nombre de licenciés. Les élus ont rencontré le Président du club et un licencié pour échanger sur le fonctionnement du club. Il a été convenu d'apporter une aide financière uniquement pour la section enfants pour un montant de 700 €.

L'association Les Petits Escargots sollicite une subvention pour mener à bien leurs projets (kermesse et videgreniers). Il est décidé de leur allouer une somme de 500 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **ACTIONS JEUNESSE**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU BATIMENT B DU TRESORAC AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE BUECH-DEVOLUY**

Le CIAS met à disposition gratuitement de la commune le logement dont il est locataire afin d'y loger temporairement le maître-nageur de la piscine durant l'été. La convention prend effet au 30 juin 2023 et prendra fin le 2 septembre 2023.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES-ALPES SYME05**

Dans sa séance du 11 juin 2020 le conseil municipal avait désigné Joris GIRARD délégué et Sébastien SIMION suppléant.

Suite au décès de Sébastien SIMION et à l'accord de Joris GIRARD de n'être que délégué suppléant il convient de procéder à une nouvelle élection.

Désignation adoptée par l'assemblée : **Délégué** : Monsieur Alain BOYOD : 13 voix, **Suppléant** : Monsieur Joris GIRARD : 13 voix

### **MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE INTERCOMMUNALE A L'ECHELLE DES HUIT COMMUNES DU HAUT BUECH POUR LA FAISABILITE D'UN PROJET D'AUTO CONSOMMATION COLLECTIVE A PARTIR D'UNE ENERGIE DECARBONNEE**

Les élus des huit communes, depuis plusieurs mois, se sont rencontrés afin de construire une démarche collective dont l'objectif principal est de rechercher la meilleure solution possible pour que notre territoire devienne un acteur de la décarbonation de notre énergie. Ils ont été accompagnés dans cette démarche par TE-SYME 05 dans le cadre du programme « Les Générateurs ». Plus globalement, cette démarche s'inscrit

dans le droit fil de la loi du 10 mars 2023 et pourra, le moment venu, servir de base à un projet de vallée dans lequel chaque commune définira des zones d'accélération des ENR maîtrisées, en prenant compte des enjeux paysagers et environnementaux pour que les projets soient acceptables et acceptés localement.

**Au terme de ces rencontres, elles se proposent de définir un cadre d'action aux finalités environnementales, sociales et économiques dont l'objectif politique est de mettre en œuvre des moyens pour couvrir, à terme, l'ensemble des besoins de consommation électrique du territoire à partir d'une production locale décarbonée et d'un dispositif d'autoconsommation collective adapté. Un des intérêts majeurs de ce regroupement est la mutualisation des capacités d'investissement des communes pour permettre la réalisation des projets en autoconsommation.**

La première étape de cette démarche consistera d'une part à caractériser les conditions de faisabilité pour produire localement l'énergie décarbonée, à partir d'un mix composé de solaire et d'hydroélectricité principalement, nécessaire à la couverture des besoins des collectivités et de leurs services pour ensuite s'étendre aux besoins des ménages, des entreprises et des dispositifs de recharge électrique. D'autre part, elle caractérisera les conditions de faisabilité d'un dispositif d'autoconsommation collective à l'échelle géographique des huit communes. La volonté des conseils municipaux est de maintenir dans le giron public la dynamique actuelle et de la faire aboutir à la mise en œuvre d'opérations dont la gouvernance restera majoritairement publique. Pour ce faire, les huit communes prennent appui sur les compétences techniques de leur syndicat TE-SYME05, sur celles du Département des Hautes-Alpes, sur celles d'Énergie Partagée et sur celles des services de l'État et elles se proposent d'associer les habitants tout au long des processus de choix et de mise en œuvre.

La première étape proposée ici correspond à l'engagement formel des huit conseils municipaux à demander à notre syndicat TE-SYME05 de mettre en œuvre une étude de faisabilité qui vise à développer un dispositif d'autoconsommation collective dont les premiers fournisseurs et les premiers clients seront les collectivités du territoire et leurs services. Cette étude prendra principalement en compte des petites surfaces au sol (délaissés) et viendra compléter celles en cours et prévues portant sur des toitures et des ombrières.

Après avoir entendu l'exposé du maire et le large débat qui a suivi, le conseil municipal décide d'**engager** la commune de ASPRES SUR BUECH dans la démarche proposée et **autorise** le maire à signer la convention annexée entre notre syndicat TE SYME05 et les huit communes de notre territoire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Jean-Claude SOREIL évoque la question de l'entretien au sol (fauchage et débroussaillage)

#### **CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ASPRES SUR BUECH (RD1075/RD994A) AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

Les modifications de la convention apportées par le département portent sur l'article 3.2.1. - réseaux d'eau potable - réseau d'éclairage public et notamment sur les réunions de chantier. Il est précisé que pendant le déroulement des travaux, les services compétents de la commune ne pourront pas intervenir directement auprès des entreprises mais seront conviés aux réunions de travail et de chantier en tant que de besoins. Toutes les remarques utiles devront être adressées au département par écrit.

Le conseil doit délibérer sur cette nouvelle convention.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **CNR (Compagnie Nationale du Rhône)**

#### **CONVENTION DE MECENAT AVEC LA COMMUNE POUR SON PROJET DE RENOVATION NECESSAIRE DE LA PISCINE DU CHEVALET**

Madame le Maire indique que la CNR est propriétaire du parc photovoltaïque du chevalet mis en service en 2015. CNR s'engage dans de nombreux partenariats avec les communes qui accueillent ces parcs photovoltaïques et concrétise ainsi sa volonté d'ancrage local et de soutien aux territoires. Suite à la demande de la commune, CNR, à travers sa filiale CN'AIR, accepte d'accompagner la commune à travers une convention de mécénat, dans son projet de rénovation nécessaire de la piscine du Chevalet dont elle assure la gestion. Cet équipement est un atout pour l'offre touristique de la commune.

Madame le Maire indique qu'elle informera le conseil dès qu'elle aura connaissance du montant du fonds attendu par la CNR. Ce soutien financier participera en partie au remplacement du liner du petit bassin. Elle propose au conseil de l'autoriser à signer la convention avec CNR.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR**

### **MODIFICATION STATUTAIRE DE TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES-ALPES SYME05**

La réforme statutaire porte sur le changement de représentation des communes au sein des collèges de compétences spécifiques au sein du comité syndical.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES-ALPES**

Suite à la demande d'autorisation d'urbanisme déposée par Monsieur DEGASPERI Jean-Karol en 2021, la commune s'était engagée (règle d'urbanisme) à payer le raccordement électrique pour une extension d'environ 120 mètres. Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la Convention avec le Territoire d'Énergie 05 ayant pour objet de définir les modalités de participation financière de la commune, soit 7 428,24 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **SNCF**

#### **OUVERTURE RESTREINTE A DEUX HEURES PAR JOUR DES GUICHETS DE CHORGES - ASPRES SUR BUECH - SERRES - SISTERON - LA BRILLANNE**

Pour la gare d'Aspres, à partir du mois d'avril l'agent sera à la disposition des usagers, le lundi de 7 h à 9 h et du mardi au dimanche de 10 h à 12 h.

Madame le Maire propose de faire un courrier à la SNCF et à la Région pour exprimer le mécontentement de la commune.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Demande d'autorisation environnementale relative au projet de réalisation des travaux de confortement des berges du Grand Buëch le long de la RD1075, sur les communes de Lus-La-Croix-Haute, Saint-Julien-en-Beauchêne, La Faurie, Aspres-sur-Buëch et Aspremont.**

La participation du public par voie électronique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du vendredi 26 mai 2023 au lundi 26 juin 2023 inclus.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

- **Période estivale** : tableau des permanences des élus durant l'été.
- **Fonctionnement de la piscine** : ouverture de la piscine le 2 juillet.
- **Archives de la commune** : Un archiviste du centre de gestion est venu en mairie pour procéder au triage, au classement et à l'élimination des archives.
- **Qu'on se le dise** : La distribution de la gazette est prévue pour début juillet.
- **Crue du 24 juin 2022** : notification de la décision ministérielle portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en faveur de la commune pour le phénomène de crue torrentielle survenu le 24 juin 2022 (arrêté du 24 avril 2023 publié le 10 juin).
- **Réhabilitation du terrain de tennis** : la prochaine réunion de chantier est prévue le vendredi 16 juin à 8 h 30.
- **Eau et assainissement** : une réunion est prévue en mairie lundi 19 juin avec le bureau d'études CLAIE pour faire le point sur les dossiers de consultation des entreprises : travaux de remplacement et d'installation de vannes de sectionnement et les travaux d'alimentation en eau potable du hameau Aiguebelle.

- **Ecole** : la kermesse de l'école aura lieu le vendredi 23 juin 2023

Patricia CARRARA demande s'il est possible de reculer l'heure d'extinction de l'éclairage public durant l'été. Cela s'avère compliqué sur le plan technique de modifier le paramétrage des horloges.

La séance est levée à 19 heures.